



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

La séance est ouverte à 20h55 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Étaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Brigitte BEZAMAT, Stéphanie COSTES, Xavier GAUBERT, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL.

Étaient excusés : Bastien TREMOLIERES-SERMET, Dominique VILLANO.

Assistaient aussi : Mathilde HEURTEVENT, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de
séance : Ségolène MALAVAL.

REFECTION ASSAINISSEMENT RUE NOTRE-DAME

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société SA2P pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Rue Notre-Dame. Il est précisé que la Commune pourrait bénéficier d'une aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne allant jusqu'à 50 %.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer le devis et à procéder à la demande d'aide financière.

REUNION PUBLIQUE STATIONNEMENT

Afin de réglementer le stationnement dans le village de Castelnaud lors de la période estivale, et suite au courrier reçu de la part de plusieurs habitants, Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique. Cette réunion permettrait d'obtenir des propositions pour pallier au problème de stationnement encombrant durant l'été.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et décide de la date du samedi 03 juin à 10h00, à la salle du conseil.

REVISION PRIX DES REPAS DE LA CANTINE

La société ANSAMBLE, avec qui nous travaillons depuis de le début de l'année scolaire, a fait parvenir en Mairie un courrier nous informant de la révision des prix des repas de la cantine pour la rentrée 2023-2024.

Le prix du repas augmentera de 30 centimes à compter de la rentrée de septembre 2023.

Le Conseil Municipal approuve et décide de répartir les parts comme suit :

- La Commune prendra en charge 25 % soit 1,04 €.
- Les parents prendront en charge 75 % soit 3,13 €.

CONVENTION AVEYRON INGENIERIE

La Commune a confié à Aveyron Ingénierie l'instruction de ses actes et autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée de 5 ans. La convention arrivant à échéance à la fin de cette année soit le 31 août 2023, il convient de décider de la reconduire ou non pour 5 ans supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Frédéric BALARD présente au Conseil Municipal plusieurs devis :
 - L'un provenant de Thierry BOUSQUET SARL, et l'autre de la société 2R COUVERTURE pour la séparation des égouts et eaux pluviales de la cantine scolaire, pour un montant total de 6 054,96 € TTC,Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte les devis présentés et autorise Monsieur le Maire à les signer.
- Monsieur Marc POUDEROUS, 3^{ème} Adjoint, demande de relancer la société AUZUECH pour l'achat de poutre destinées à délimiter le terrain de pétanque de Castelnaud.

- *Monsieur Franck VIELLEDENT, 2nd Adjoint, invite la Mairie à communiquer et à sensibiliser les habitants de la commune sur les Obligations Légales de Débroussaillage.*
- *Madame Marie JEANJEAN, 1^{ère} Adjointe, demande si le fleurissement du village est prévu pour cette année. A l'unanimité, le conseil municipal la charge de passer commande et de procéder au fleurissement de Castelnaud, et Monsieur Marc POUDEROUS, 3^{ème} Adjoint, se chargera du fleurissement d'Estalane.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.